

# CAP GARDIEN D'IMMEUBLES

NOTE à l'attention des candidats  
et des membres de jury

## ÉPREUVE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES EPI

Cette épreuve comporte :

- une partie de pratique professionnelle où l'on vous demande :

- 1 - de faire un état des lieux et de rendre compte.
- 2 - de réaliser une opération de maintenance  
ou de réaliser une opération de maintenance des déchets
- 3 - de réaliser une opération de nettoyage ou de nettoyage

- une partie orale où l'on vous demande d'analyser une situation  
interroge sur vos connaissances sur les usagers, les infrastructures et  
l'environnement du quartier

*Préparation pour réfléchir, trouver des solutions et préparer vos arguments ...*

*Entretien avec le jury* .....

**L'évaluation porte sur :**

**Pratique professionnelle : 60 points**

- faire un état des lieux ..... : 25 points
- réaliser des opérations de maintenance, de maintenance des déchets, d'entretien ..... : 35 points

**Oral : 60 points**

- l'analyse de la situation ..... : 40 points
- la connaissance des usagers, des infrastructures et de l'environnement du quartier : 20 points

<b>Durée</b>
2h30
0h15
0h20 à 0h30

<b>GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II</b>	<b>C.A.P. GARDIEN D'IMMEUBLES</b>		<b>EXAMEN</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>TECHNIQUES PROFESSIONNELLES</b>	<b>DUREE</b>	<b>6h. maxi</b>
			<b>EPREUVE</b>	<b>E.P.I</b>	<b>NOTE AUX JURYS ET AUX CANDIDATS</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>12</b>
			<b>FORME</b>	<b>Pratique /oral</b>	<b>SESSION 2002</b>	<b>FEUILLE</b>	<b>N 1 / 1</b>